

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Présents : MM Didier REY, Christian LECHIT, Gervais CILLAIRE, Joël LABORDE-RAYNA, Nathalie CUYEU, Hélène LAVEDRINE, Julien GARRIDO, Graziella ARMENGOL, Alexandre ALVES, Aurélie MARQUE-ROUSSEAU, Sylvain CAZENAVE, Robert GIMENEZ, Liliane MOYEN, Sylvie CAUMONT, Jean-Marc GUYOMARD, Caroline BULLY, Aimeline REY-BETHBEDER,

Absents : David VIRENQUE, Sébastien PONTILLON, Sébastien GARRIDO, Christian PIGERON

Pouvoirs : MM Martine CAVAILLOLE à Nathalie CUYEU, Alain LABESCAT à Gervais CILLAIRE, Thibaud LABORDE-GANNE à Sylvain CAZENAVE,

Secrétaire de séance : Sylvie CAUMONT

I) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Un point sur les diverses actions portées par la CCLO depuis le conseil du 10 juin 2024 est effectué. Un retour est réalisé concernant le volet développement économique notamment les projets :

- Elyse Energy,
- de construction d'une bioraffinerie lignocellulosique sur la plateforme industrielle de Lacq (projet NACRE),
- de construction d'une chaudière porté par SOBEGI.

Le conseil décide d'actualiser les statuts de la CCLO sur les points suivants : intégration de la compétence PLUI, évolution du nombre de communes composant cette structure suite à la création de la commune nouvelle de Lacq.

Faisant suite à la demande de diverses communes, le président de la CCLO a refusé le transfert du pouvoir de police de la publicité à la CCLO. Cette compétence est donc exercée par les communes directement.

III) PERSONNEL

a) Organisation des services

Une réflexion est en cours suite au nécessaire développement des actions à mettre en œuvre après la création de la commune nouvelle, à la nécessité de développer la polyvalence des agents et à la baisse des effectifs scolaires.

b) Convention de participation pour le risque prévoyance

Le CDG a lancé une consultation pour la mise en place d'une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire concernant la prévoyance. L'offre de la MNT a été retenue. Il sera proposé au conseil d'adhérer à la convention proposée par le CDG et de fixer le montant de la participation employeur.

III) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

La rentrée scolaire s'est bien déroulée.

Divers travaux ont été effectués sur les écoles : remplacement du chalet de la maternelle, travaux de peinture, nettoyage des diverses verrières. Le parc informatique a été inspecté.

Les effectifs restent faibles.

Un calendrier de photos des 4 saisons sera proposé à la vente par l'APE. Le 28 septembre, sera organisée une journée en l'honneur de Kevin Vincent, les bénéfices seront reversés à l'association de recherche contre les tumeurs cérébrales.

La classe des CM participera à une animation sur les inondations portée par le Syndicat Mixte du Gave de Pau.

IV) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Un point sur le programme d'investissement de la collectivité pour 2024 sera effectué.

a) Centre technique,

M Chevalley est chargé de travailler sur le projet de centre technique municipal. Les services de Territoire d'Energie ont été rencontrés.

b) Centre médical

Le docteur M BAREK a débuté ses consultations le 01 juillet.

Des menus travaux complémentaires avaient été au préalable réalisés (banque d'accueil, tablettes). L'installation d'une signalétique a été effectuée.

Le stationnement des véhicules aux abords a été revu en lien avec la CCLO. Des places sont réservées aux services de Santat et de BPS.

c) Stade

Des travaux sur le stade d'honneur ont été effectués.

L'acquisition d'un robot s'imposera. La société Chrestia vient d'en mettre un à disposition pour démonstration pendant quelques mois.

Une étude doit être lancée concernant la possibilité d'installer un stade en gazon synthétique.

Des travaux de décompactage, regarnissage et des apports d'engrais seront effectués sur les deux stades.

d) Cimetière,

Des travaux seront effectués sur le cimetière du Hameau d'Urdès. Le projet a pris du retard suite à la nouvelle organisation mise en œuvre au niveau de l'APGL.

e) Cellules commerciales

Le cabinet DUBEDOUT a rendu une 1^{ère} esquisse de l'extension du local des kinésithérapeutes. Ces derniers doivent être rencontrés pour faire le point sur cette esquisse et sur les modalités de financement de ces travaux.

La boucherie du Bon Vivant a débuté son activité le 11 septembre. L'enseigne de la cellule a été modifiée.

f) Travaux Mairie

L'extension du local kinésithérapeute sera précédée par le transfert de l'agence postale en Mairie. Une esquisse et un premier chiffrage viennent d'être transmis.

g) Parc accrobranche

Le gérant de l'accrobranche a demandé l'alimentation du parc en électricité. Une étude dans le cadre de la procédure de site isolé a été lancée. Les simulations sont en cours. Les volets technique et financier sont en cours d'étude.

M. Sanchez sollicite également une augmentation des superficies mises à disposition pour installation d'un Laser Game et la création d'un parking. L'ONF a été interpellée pour rendre son avis sur ce projet de développement.

h) Travaux divers

Le dossier du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales vient d'être finalisé.

Le programme des travaux de voirie 2024 est en cours de réalisation.

Des travaux ont été engagés sur la salle des sports afin de mettre fin aux infiltrations toujours présentes.

La signature de l'acte SAJUS a été réalisée.

La passerelle Pilard a été détruite par un camion.

Faisant suite à la pétition reçue dernièrement en mairie, une demande d'aménagement du Chemin de Lantuejols a été transmise aux services de la CCLO, cette voie étant communale. Trois propositions d'aménagements ont été proposées. Le conseil est favorable au projet le plus ambitieux qui doit être présenté aux riverains.

VI) FINANCES

a) Décision modificative.

Le conseil décide de valider la décision modificative 2 au budget général.

b) Mise en sécurité d'immeuble : opération pour compte de tiers

Les travaux de démolition de la grange LAFFITTE sont achevés. Un contentieux d'assurance n'est toujours pas réglé avec une voisine. Le titre exécutoire permettant d'appeler le remboursement par les consorts LAFFITTE desdits travaux sera émis d'ici la fin d'année.

c) Convention Elan Béarnais.

M. le Maire sort de la salle.

Afin de continuer à favoriser l'accès des habitants au basket, de promouvoir ce sport comme vecteur d'intégration sociale et de valoriser l'image de la commune au niveau national, le conseil décide de renouveler le partenariat conclu par la commune avec l'Elan Béarnais consistant en la mise de place de basket auprès de la population et des associations locales. Une information sera diffusée auprès de la population.

d) Financement extension de réseaux.

Le conseil municipal décide de financer des travaux !

- d'extension du réseau d'eau Chemin de Lantuejols, pour alimenter un terrain est classé en zone urbaine.
- d'extension du réseau électrique pour alimenter un pivot d'irrigation. Le coût de la participation communale, sera récupéré auprès du bénéficiaire final des travaux au regard de la vocation économique des travaux entrepris.

e) Proposition de vente de terrain communal.

La société PERGUILHEM a confirmé son souhait d'acquérir partie d'une parcelle le qui jouxte sa propriété et à proximité du projet Miraïa au tarif de 25 €/m². Accord du conseil.

f) Demande de location de local communal

La société ENGIE sollicite la possibilité de louer un local complémentaire (ancien local infirmière) au vu du développement de ses effectifs sur LACQ. Accord du conseil avec évolution du loyer.

g) Défense incendie

Le conseil municipal accepte que le Syndicat d'Eau et d'Assainissement lance une consultation groupée concernant le contrôle des poteaux incendie. Ce marché serait composé d'un volet majeur pour le contrôle périodique des poteaux incendie, un volet secondaire pour l'entretien des ouvrages.

h) 3^{ème} demande de subventions

Le conseil rappelle, en préalable, que les demandes de subventions doivent être déposées en mairie avant le mois de mai. Il valide la 3^{ème} répartition de subventions de l'année 2024 concernant les associations suivantes : Lo Solan, l'association des maires pour les communes sinistrées de la vallée d'Aspe, l'association de recherche contre les tumeurs cérébrales.

Le président de l'association dissoute, Comité des Fêtes d'Audéjos, a interpellé la commune pour savoir vers quelle structure elle souhaitait voir attribué le solde sur son compte : accord à la majorité pour que ces sommes soient orientées vers le nouveau comité des fêtes.

VII) URBANISME

a) Révision du Plan Local d'Habitat

Ce programme constitue le document pivot de la définition d'une politique territoriale de l'habitat en proposant une réponse à l'ensemble des besoins en logements constatés sur le territoire.

L'objectif est d'accueillir 2 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030.

Ainsi, 2 000 logements devront être produits les 6 prochaines années pour répondre aux besoins des ménages du territoire (700 logements) et pour accueillir de nouveaux habitants (1 300 logements). Il s'agira pour cela de conforter les polarités du territoire. Le projet de l'intercommunalité s'inscrit dans une volonté d'offrir aux futurs salariés des logements au plus proche des emplois et des infrastructures. Un axe de développement a ainsi été défini afin d'y privilégier la production de logements tout en permettant à l'ensemble des communes de contribuer à l'effort de développement.

Le PLH fixe l'objectif de répondre aux besoins en logements de tous les publics et pour tous les parcours résidentiels.

Enfin, le projet vise à amplifier la remobilisation du parc vacant et la requalification du parc existant dans le but notamment de poursuivre la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

Aussi, ce nouveau PLH fixe une intensification forte de production de logements en renouvellement urbain, à savoir 420 logements sur les 2 000 logements à produire devront l'être en reconquête de vacants, en démolition-reconstruction ou en recyclage urbain (division de logements, changement de destination).

Ce projet ambitieux est décliné en 20 actions opérationnelles organisées autour des 4 axes du PLH :

- Axe 1 : Renouveler l'attractivité résidentielle du territoire
- Axe 2 : Répondre aux besoins en logements pour tous les publics et pour tous les parcours
- Axe 3 : Faire de l'habitat un levier des transitions environnementales et sociétales
- Axe 4 : Observer et animer la mise en œuvre du PLH

b) Travaux sur le PLUI

Un point sur la procédure PLUI qui vient d'être engagée par la CCLO sera effectué.

Le PADD a été validé.

La procédure de sursis à statuer a été proposée.

Le projet de PLUI doit être arrêté d'ici la fin de l'année.

Le travail sur le règlement a été lancé.

La réflexion sur les trames urbaines est en cours. Les surfaces disponibles seront issues des trames urbaines (dents creuses, des divisions parcellaires, des poches d'urbanisation) et des extensions de trames urbaines.

Ces surfaces complémentaires restent tributaires des apports complémentaires de population pouvant s'installer sur le territoire en raison de l'arrivée de projets de développement économique.

Une réunion s'est tenue le 13 mai dernier avec les services de la CCLO. Le compte rendu de la réunion a été transmis aux élus. Ce travail a porté sur la définition des trames urbaines et le zonage U et AU pour chaque projet communal à l'échelle intercommunale. Il s'agissait pour la commune nouvelle de travailler sur la trame urbaine retenue et le zonage défini, afin d'enlever 1 ha. La réflexion est toujours en cours au regard des derniers ajouts réalisés par le hameau d'Urdès.

Les granges situées en zone A et N et pouvant faire l'objet d'un changement de destination doivent être identifiées (absence d'enjeu agricole, présence des réseaux).

VIII) PROGRAMMATION CULTURELLE

Les spectacles suivants sont prévus jusqu'à la fin de l'année :

- ✓ Le 12/10/2024 : une soirée Cabaret à l'Agora.
- ✓ Le 22/11/2024: concert de rock Hurry Train et Papel Morado

La commission doit se réunir le 19 septembre.

Le conseil municipal se félicite du succès de la fête de l'automne, portée par deux associations locales, qui s'est déroulée sur le hameau d'Urdès .

IX) ENVIRONNEMENT

a) Evolution des statuts du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baise

Le conseil municipal décide de valider l'actualisation des statuts du syndicat mixte d'eau et d'assainissement Gave et Baise pour intégrer le transfert au syndicat :

- des compétences assainissement collectif et assainissement non collectif des communes de Besingrand et de Mont,
- de la compétence assainissement collectif de la commune de Monein.

b) Remerciements

Il est fait état des remerciements adressés par la Banque Alimentaire, l'AAPPMA des Baises, Santat et l'Amicale de Lacq

X) DATES

- ✓ 19 septembre 2024 : commission culture
- ✓ 23 septembre 2024 : sortie des aînés
- ✓ 05 et 06 octobre 2024 : voyage des dames/sortie des aînés
- ✓ 12 octobre 2024 : soirée cabaret
- ✓ Le 11 novembre 2024 : commémoration,
- ✓ Le 22 novembre 2024 : concert de rock Hurry Train et Papel Morado
- ✓ Le 08 décembre : marché de Noël
- ✓ Le 13 décembre : Noël des enfants,
- ✓ Le 16 décembre : distribution des colis de Noël,
- ✓ Le 25 janvier 2025 : repas des aînés,
- ✓ Le 30 janvier 2025 : vœux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le secrétaire de séance

Sylvie CAUMONT

Le Maire,



Didier REY

